



HEBDO

LISTE DES OBLIGATIONS D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION ACTUALISÉE EN JANVIER 2023

A mettre en place à partir du premier salarié, pour toutes les entreprises, commerçants, artisans, associations :

- Informations : Inspection du travail, Médecine du travail, Texte conventionnel applicable, règlement intérieur à partir de 20 salariés, etc. Article R2262-1 et autres
- Lutte contre les discriminations, inclus loi Wasserman LOI n° 2022-401. A afficher à la porte où se fait le recrutement. Article 225-1 et autres
- Harcèlement moral et sexuel (actions contentieuses civiles et pénales) modification article L1153-1.
- Affichage Ordre des départs en congés de janvier 2023 à décembre 2023). Article D3141-6.
- Affichage des numéros d'urgence. Article D4711-1.
- Informations : Egalité professionnelle entre hommes et femmes Article L3221-1 et autres
- Affichage des consignes de sécurité selon le droit du travail. Article R4227-1 et autres
- Affichage de l'Interdiction de fumer et de la Zone fumeurs. Article R.3511-1 et autres
- Affichage spécifique CSE (11 salariés et plus) Article 2311-2.
- Information : Interdiction de Vapoter.
- Modalités d'accès au DUERP. Article R4121-1 et autres

[Affichage Obligatoire 2023 - Centre national du droit du travail \(centre-national-droit-du-travail.fr\)](https://www.centre-national-droit-du-travail.fr/)